

Mettre les administrations de Bercy et le secteur financier semi-public au service d'un développement humain durable Préambule « Pour un Minefi et un secteur financier semi-public au service du plein emploi solidaire, de la satisfaction des besoins sociaux et du développement durable », telle était l'ambition que nous nous étions données lors du précédent congrès fédéral en 2006. Cette ambition visant à mettre les outils dont nous disposons dans notre champ professionnel au service d'un développement humain durable (c'est-à-dire du plein emploi solidaire, de la satisfaction des besoins sociaux, de la justice sociale, du respect de l'environnement, de nouveaux droits pour les salariés et de nouvelles conquêtes sociales) demeure notre objectif. En 4 ans, le contexte a toutefois changé. Sans reprendre l'analyse développée dans le rapport d'activité, trois éléments méritent d'être soulignés, qui pèsent directement sur notre projet et sur notre stratégie. L'accentuation des réformes libérales : Révision générale des politiques publiques (RGPP), Révision générale des prélevements obligatoires (RGPO), Réforme de l'administration territoriale de l'Etat (RÉATE), réformes fiscales et financières (bouclier fiscal, suppression de la taxe professionnelle, Livret A...), démantèlement et instrumentalisation des établissements financiers semi-publics, accélération des suppressions d'emplois... Cela confirme, comme nous l'écrivions alors, que « Bercy et les institutions économiques et financières publiques et semi-publics constituent aujourd'hui le bras armé et le cœur de cible des réformes libérales dont un des objectifs consiste à faire de l'Etat un outil au service d'une marchandisation toujours plus grande de la société ». Et si ces réformes ont contribué à alimenter la crise, on constate qu'en retour celle-ci favorise leur accentuation, via notamment la problématique des finances publiques, dans une fuite en avant destructrice. Les effets de la crise systémique : alors que la tendance était au « moins d'Etat » et que les réformes libérales s'attachaient à démanteler les outils publics, la crise a rappelé la nécessité de l'intervention publique, y compris en matière économique et financière. Les administrations de Bercy et les établissements financiers semi-publics se sont ainsi retrouvés en première ligne, qu'il s'agisse de venir en aide aux banques, de relancer l'économie ou de financer les PME. Mais les mesures adoptées ont moins visé à remplacer une organisation économique dont l'échec est patent qu'à lui permettre de perdurer en faisant assumer par la collectivité le coût de ses errements. Les déficits publics qui en ont résulté ont généré un endettement public accru, contracté auprès des acteurs financiers à l'origine de la crise. Forts de leur pouvoir收回, ceux-ci exigent désormais un retour à l'orthodoxie libérale. Prenant appui, en Europe, sur des mécanismes institutionnels qui privilient les marchés aux peuples, cette stratégie se traduit par une généralisation des politiques d'austérité dont les systèmes de protection sociale et les services publics sont les principales cibles. Fondée sur la libre concurrence et la remise en cause des droits des populations, cette stratégie aboutit à accroître toujours plus les inégalités et la précarisation des travailleurs. La réforme de la représentativité et du « dialogue social » : la modification des règles de la représentativité et du « dialogue social », tant au niveau interprofessionnel qu'au niveau de la fonction publique, a conduit les différents acteurs, syndicats mais aussi employeurs et gouvernement, à redéfinir leur positionnement. Au niveau syndical, cette nouvelle donne se lit d'ores et déjà dans les évolutions des relations intersyndicales. A moyen terme, elle peut ouvrir la voie à une modification en profondeur du paysage syndical. Mais surtout, en renforçant le rôle des salariés, cette réforme oblige à s'interroger sur le sens de l'action syndicale : simple défense corporatiste et/ou vecteur, avec d'autres, de transformation sociale. L'objectif de cette Résolution n°1 est de vérifier, en regard de ces évolutions, la pertinence de notre projet syndical, de l'actualiser, d'apporter les compléments nécessaires et surtout d'adapter notre stratégie pour être en capacité d'en faire un objectif mobilisateur pour les salariés de notre champ professionnel mais aussi un projet fédérateur dans le cadre d'une démarche plus large pour une autre Europe et un autre monde à laquelle la fédération des Finances CGT entend continuer à contribuer. 1 – Des missions réaffirmées La crise a confirmé l'importance des missions dévolues aux administrations de Bercy et aux établissements financiers semi-publics, au cœur de la vie économique et sociale du pays, et ce n'est pas un hasard si les unes et les autres ont été fortement sollicitées pour faire face à ses conséquences. Mais si le gouvernement a redécouvert l'utilité de ces outils d'intervention en matière économique et financière, le rôle qu'il leur fait jouer au profit d'une minorité d'intérêts privés aboutit à dévoyer leurs missions et ne répond pas aux enjeux ni aux besoins de la société. La fédération des Finances condamne également l'instrumentalisation de ces administrations à des fins répressives et de stigmatisation de certaines populations selon leur origine et/ou leur catégorie sociale. Or pour la fédération des Finances CGT, les administrations de Bercy et les établissements financiers semi-publics doivent être au service de l'intérêt général. Cela suppose que l'on réoriente fondamentalement leurs finalités et qu'en leur accord les moyens nécessaires à leur action, contrairement à la logique actuelle qui consiste à les réduire, parfois même drastiquement. 1.1 – Une fiscalité plus juste et plus efficace Face au credo libéral en faveur de la baisse des prélevements obligatoires, qui sous couvert du slogan populaire « moins d'impôt » vise en fait surtout à réduire l'imposition des plus riches et des entreprises, il est important de revaloriser le rôle de l'impôt en montrant qu'il s'agit d'un outil indispensable pour assurer une meilleure redistribution des richesses, pour garantir la cohésion sociale en permettant le financement de politiques, de biens et de services publics au bénéfice de tous mais aussi pour permettre à la puissance publique d'intervenir dans la vie économique afin d'y faire prévaloir les choix collectifs financement de la recherche, de l'investissement, de l'emploi...). Mais, conformément à l'article 13 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, cette « contribution commune indispensable [...] doit être également répartie entre les citoyens, en raison de leurs facultés ». Or, c'est bien là que le bâton blesse. Le système fiscal français est aujourd'hui complexe et peu redistributif. Il favorise la rente et les revenus financiers au détriment des salaires, de l'emploi et de l'efficacité économique. Une profonde réforme fiscale est donc nécessaire pour assurer à la fois une plus grande justice sociale et une meilleure efficacité économique. La fédération des Finances CGT fait un certain nombre de propositions en ce sens qu'ils soumettent au débat. 1.1.1 – Privilégier l'impôt sur le revenu en le rendant plus progressif Il s'agit d'organiser une montée en puissance de la progressivité de l'impôt sur le revenu, fortement réduite depuis une vingtaine d'années, en augmentant le nombre de tranches, qui pourraient passer à une dizaine avec un taux marginal supérieur à 60 %. Le rendement de cet impôt devrait être accru par une taxation des revenus financiers (à l'exception de l'épargne populaire) et de la propriété au même taux que les revenus du travail, des revenus des opérations immobilières et/ou financières étant même affectés aux opérations immobilières et/ou financières. Dans cette perspective, le bouclier fiscal serait évidemment supprimé et les niches fiscales dont l'utilité sociale ou économique est avérée seraient maintenues, ce qui devrait permettre de réduire de moitié leur coût budgétaire. Renforcer la part de l'impôt sur le revenu dans les recettes fiscales permet de limiter le poids des impôts indirects, et notamment de la TVA, qui ne tient pas compte des facultés contributives des citoyens et pèsent davantage sur les personnes à revenus modestes. Par ailleurs, même si le terme de « prélevements obligatoires » tend à assimiler impôts et cotisations sociales, il est important de maintenir une claire distinction entre eux types de contributions dont les finalités et la légitimité sont totalement différentes. C'est pourquoi la CGT est fermement opposée à toute fusion de l'impôt sur le revenu avec la CSG, même si cette dernière évolue vers une certitude. Dans la même logique, la CGT réaffirme son opposition à la rétention à la source. 1.1.2 – Modular l'impôt sur les sociétés en fonction de l'emploi et de l'investissement En revanche, la multiplicité des dérogations génère des stratégies d'optimisation fiscale qui profitent aux grands groupes et à leurs actionnaires. Le taux moyen d'imposition des entreprises du CAC 40 ressort ainsi à 8 % alors que le taux de l'impôt sur les sociétés est de 33,3 %. Il convient donc de rétablir une plus grande égalité entre les entreprises face à l'impôt, de mettre fin aux effets d'aubaine et de faire de l'impôt sur les sociétés un outil au service de l'efficacité économique et sociale. A cette fin, son taux serait modulé en fonction des politiques mises en œuvre par les entreprises en matière d'emploi, de respect de l'égalité salariale entre hommes et femmes, de lutte contre les discriminations, de formation, d'investissement, de recherche, de respect de l'environnement... Et les entreprises qui ne seraient pas en règle avec le fisc devraient être privées de toute aide publique et se voir fermer les marchés publics. Il faut par ailleurs mettre fin à toutes les dispositions fiscales favorisant les opérations d'LB0 (achats d'entreprises avec effet de levier) et introduire « un contre des mesures pénalisant ce type d'opérations ». 1.1.3 – Reconstruire une fiscalité patrimoniale La fiscalité du patrimoine doit retrouver une dimension redistributive. Cela suppose une progression forte des droits de succession, de la fortune (SF). La suppression de la loi Tepa (travail, emploi, pouvoir d'achat) est évidemment impérative, remplacée par une cotisation économique territoriale dont seul l'Etat maîtrise les barèmes, pose la question de l'autonomie financière des collectivités territoriales dans un contexte marqué par une progression des dépenses générées par la crise, par une péréquation insuffisante par une fiscalité locale injuste et régressive, et par une accélération des transferts de charges relevant normalement de l'Etat sans compenser financièrement suffisante. Il faut donc revoir la nouvelle cotisation économique territoriale pour en faire un impôt favorisant l'emploi et le développement des territoires (élargissement de l'assiette aux actifs financiers...), et dont une partie alimentera un fond de péréquation. Des mesures contraignantes doivent être prises pour que cette péréquation permette une réelle solidarité entre les collectivités, sur la base d'autres critères que le seul potentiel fiscal. Il convient parallèlement de réviser les valeurs locatives et de revoir l'assiette de la taxe d'habitation et de la taxe foncière afin notamment d'y intégrer les revenus. 1.1.5 – Lutter contre l'évasion et la fraude fiscale L'administration fiscale s'est dimensionnée pour vérifier l'efficacité des déclarations des salariés. Elle n'est pas outillée sur les plans juridique, technologique et humain pour lutter contre la fraude des entreprises et particulièrement la fraude internationale des grandes entreprises. Relever ce défi suppose de renforcer les moyens des services de contrôle, en termes d'effectifs et de formation des agents, mais également d'établir une plus grande coopération avec la justice. 1.1.6 – Construire une fiscalité européenne au service d'une Europe sociale Si la fiscalité reste pour l'essentiel du ressort des Etats, l'Union européenne n'ayant une compétence directe que sur la TVA, une harmonisation n'en est pas moins à l'œuvre sur fond de dumping fiscal généralisé. On observe ainsi dans tous les pays européens une montée en puissance des impôts indirects au détriment des impôts directs, une baisse régulière des taux marginaux et du nombre de tranches de l'impôt sur le revenu, un allégement continu (-15 points en moyenne en vingt ans) de l'imposition des sociétés, dont le taux est désormais inférieur à ceux des Etats-Unis et du Japon, et un recul de la taxation des revenus du capital. Une autre harmonisation fiscale est nécessaire, reposant sur des mécanismes de redistribution solidaire. Elle conditionne l'existence même d'un projet européen au service des citoyens. Cela concerne notamment les impôts sur les sociétés et sur les revenus du capital dont les assiettes et les taux doivent être harmonisés, ces derniers devant en outre être rehaussés. Cela suppose également la suppression des paradis fiscaux et la levée du secret bancaire. Pour limiter l'évasion fiscale, il faut permettre la création, au niveau européen, d'un office de lutte contre la fraude fiscale (une fraude que la Commission européenne évalue à 250 milliards d'euros, soit 2,5 % du PIB européen), prolongeant en le renforçant l'action des services nationaux. Juste contrepartie des bénéfices que les entreprises tirent du marché unique, une partie des recettes supplémentaires ainsi générées pourraient être versées au budget européen, aujourd'hui alimenté par les seuls consommateurs. Mais, afin d'élargir les capacités d'intervention de l'Union européenne pour promouvoir l'emploi et l'investissement, répondre aux besoins sociaux et développer les mécanismes de solidarité, il faut augmenter son budget en y affectant de nouveaux impôts européens à créer. Ce pourrait être le cas d'une taxe carbone européenne, conçue de façon à ne pas pénaliser les consommateurs captifs et les ménages précarisés, ou d'une taxe sur les transactions financières dont l'assietuation s'impose au niveau européen faute d'accord, pour l'instant, à l'échelle internationale. Cette évolution du budget européen implique toutefois une réorganisation des institutions communautaires allant vers un renforcement significatif du rôle et des pouvoirs du Parlement européen. L'ensemble de ces mesures suppose bien sûr que les décisions en matière fiscale puissent être adoptées à la majorité qualifiée. Mais à défaut, pour contourner l'opposition probable de certains pays, le mécanisme des coopérations renforcées pourrait être utilement sollicité. 1.1.7 – Des taxes mondiales en réponse à la mondialisation financière Pour prendre la main sur les investisseurs et les entreprises multinationales, qui se jouent des frontières fiscales, et assurer le financement des biens publics mondiaux, il est indispensable de mettre en place une fiscalité mondiale. La création de taxes mondiales couplées à une réglementation et des normes internationales (taxe sur les transactions financières, fiscalité environnementale) ne pose pas de réels problèmes de faisabilité mais implique une affectation des ressources ainsi générées dans des emplois contrôlés démocratiquement et utilisés à la satisfaction des besoins sociaux. La crise a mis en évidence la nécessité d'une profonde réorientation des flux financiers. Alors que les banques et autres investisseurs jonglent sur les marchés financiers à la recherche d'un rendement financier maximum, avec les conséquences que l'on sait, les PME peinent à trouver les financements nécessaires au maintien de leur activité et de nombreux besoins sociaux (logements, services publics, santé, transports...), dont la rentabilité économique et sociale n'est pourtant pas contestable, restent en déshérence. Cette contradiction entre les choix des acteurs financiers et les besoins de financement de l'économie n'est pas nouvelle. C'est précisément pour remédier à cette insuffisance du marché et orienter une partie des flux financiers vers les secteurs jugés prioritaires que les pouvoirs publics se sont dotés depuis très longtemps de moyens d'intervention dans le domaine financier. Malheureusement la vague néolibérale est passée par là et ces outils ont été entièrement démantelés, privatisés ou ont vu leurs finalités détournées au profit d'intérêts privés. La banalisation de la distribution du livret A et les ponctions successives des fonds d'épargne gérés par la CDC ont conduit à un pillage organisé de l'épargne populaire au bénéfice des opérations spéculatives des banques et pour le plus grand profit de leurs actionnaires au détriment de sa destination d'origine : le financement de l'emploi et du logement social. Pourtant, la crise économique et sociale actuelle justifie plus jamais une intervention publique dans le domaine financier afin de faire prévaloir l'intérêt général sur la profit de la majorité de la population, et notamment des plus démunis, puissent être satisfaits. Accroître l'emploi, développer les territoires et les services publics, maintenir la cohésion sociale, développer la construction et l'acquisition de logements sociaux, et réhabiliter le parc locatif social, au profit d'objectifs qui nécessitent des financements que le marché, contraint par la recherche d'une rentabilité financière à court terme, ne peut spontanément apporter. Seule l'action publique peut permettre de les atteindre. Cela suppose le développement d'outils financiers publics spécifiques et la centralisation à 100 % de l'épargne collectée sur le Livret A et le Livret B. Dés taxes mondiales en réponse à la mondialisation financière. Pour prendre la main sur les investisseurs et les entreprises multinationales, qui se jouent des frontières fiscales, et assurer le financement des biens publics mondiaux, il est indispensable de mettre en place une fiscalité mondiale. La création de taxes mondiales couplées à une réglementation et des normes internationales (taxe sur les transactions financières, fiscalité environnementale) ne pose pas de réels problèmes de faisabilité mais implique une affectation des ressources ainsi générées dans des emplois contrôlés démocratiquement et utilisés à la satisfaction des besoins sociaux. La crise a mis en évidence la nécessité d'une profonde réorientation des flux financiers. Alors que les banques et autres investisseurs jonglent sur les marchés financiers à la recherche d'un rendement financier maximum, avec les conséquences que l'on sait, les PME peinent à trouver les financements nécessaires au maintien de leur activité et de nombreux besoins sociaux (logements, services publics, santé, transports...), dont la rentabilité économique et sociale n'est pourtant pas contestable, restent en déshérence. Cette contradiction entre les choix des acteurs financiers et les besoins de financement de l'économie n'est pas nouvelle. C'est précisément pour remédier à cette insuffisance du marché et orienter une partie des flux financiers vers les secteurs jugés prioritaires que les pouvoirs publics se sont dotés depuis très longtemps de moyens d'intervention dans le domaine financier. Malheureusement la vague néolibérale est passée par là et ces outils ont été entièrement démantelés, privatisés ou ont vu leurs finalités détournées au profit d'intérêts privés. La banalisation de la distribution du livret A et les ponctions successives des fonds d'épargne gérés par la CDC ont conduit à un pillage organisé de l'épargne populaire au bénéfice des opérations spéculatives des banques et pour le plus grand profit de leurs actionnaires au détriment de sa destination d'origine : le financement de l'emploi et du logement social. Pourtant, la crise économique et sociale actuelle justifie plus jamais une intervention publique dans le domaine financier afin de faire prévaloir l'intérêt général sur la profit de la majorité de la population, et notamment des plus démunis, puissent être satisfaits. Accroître l'emploi, développer les territoires et les services publics, maintenir la cohésion sociale, développer la construction et l'acquisition de logements sociaux, et réhabiliter le parc locatif social, au profit d'objectifs qui nécessitent des financements que le marché, contraint par la recherche d'une rentabilité financière à court terme, ne peut spontanément apporter. Seule l'action publique peut permettre de les atteindre. Cela suppose le développement d'outils financiers publics spécifiques et la centralisation à 100 % de l'épargne collectée sur le Livret A et le Livret B. Dés taxes mondiales en réponse à la mondialisation financière. Pour prendre la main sur les investisseurs et les entreprises multinationales, qui se jouent des frontières fiscales, et assurer le financement des biens publics mondiaux, il est indispensable de mettre en place une fiscalité mondiale. La création de taxes mondiales couplées à une réglementation et des normes internationales (taxe sur les transactions financières, fiscalité environnementale) ne pose pas de réels problèmes de faisabilité mais implique une affectation des ressources ainsi générées dans des emplois contrôlés démocratiquement et utilisés à la satisfaction des besoins sociaux. La crise a mis en évidence la nécessité d'une profonde réorientation des flux financiers. Alors que les banques et autres investisseurs jonglent sur les marchés financiers à la recherche d'un rendement financier maximum, avec les conséquences que l'on sait, les PME peinent à trouver les financements nécessaires au maintien de leur activité et de nombreux besoins sociaux (logements, services publics, santé, transports...), dont la rentabilité économique et sociale n'est pourtant pas contestable, restent en déshérence. Cette contradiction entre les choix des acteurs financiers et les besoins de financement de l'économie n'est pas nouvelle. C'est précisément pour remédier à cette insuffisance du marché et orienter une partie des flux financiers vers les secteurs jugés prioritaires que les pouvoirs publics se sont dotés depuis très longtemps de moyens d'intervention dans le domaine financier. Malheureusement la vague néolibérale est passée par là et ces outils ont été entièrement démantelés, privatisés ou ont vu leurs finalités détournées au profit d'intérêts privés. La banalisation de la distribution du livret A et les ponctions successives des fonds d'épargne gérés par la CDC ont conduit à un pillage organisé de l'épargne populaire au bénéfice des opérations spéculatives des banques et pour le plus grand profit de leurs actionnaires au détriment de sa destination d'origine : le financement de l'emploi et du logement social. Pourtant, la crise économique et sociale actuelle justifie plus jamais une intervention publique dans le domaine financier afin de faire prévaloir l'intérêt général sur la profit de la majorité de la population, et notamment des plus démunis, puissent être satisfaits. Accroître l'emploi, développer les territoires et les services publics, maintenir la cohésion sociale, développer la construction et l'acquisition de logements sociaux, et réhabiliter le parc locatif social, au profit d'objectifs qui nécessitent des financements que le marché, contraint par la recherche d'une rentabilité financière à court terme, ne peut spontanément apporter. Seule l'action publique peut permettre de les atteindre. Cela suppose le développement d'outils financiers publics spécifiques et la centralisation à 100 % de l'épargne collectée sur le Livret A et le Livret B. Dés taxes mondiales en réponse à la mondialisation financière. Pour prendre la main sur les investisseurs et les entreprises multinationales, qui se jouent des frontières fiscales, et assurer le financement des biens publics mondiaux, il est indispensable de mettre en place une fiscalité mondiale. La création de taxes mondiales couplées à une réglementation et des normes internationales (taxe sur les transactions financières, fiscalité environnementale) ne pose pas de réels problèmes de faisabilité mais implique une affectation des ressources ainsi générées dans des emplois contrôlés démocratiquement et utilisés à la satisfaction des besoins sociaux. La crise a mis en évidence la nécessité d'une profonde réorientation des flux financiers. Alors que les banques et autres investisseurs jonglent sur les marchés financiers à la recherche d'un rendement financier maximum, avec les conséquences que l'on sait, les PME peinent à trouver les financements nécessaires au maintien de leur activité et de nombreux besoins sociaux (logements, services publics, santé, transports...), dont la rentabilité économique et sociale n'est pourtant pas contestable, restent en déshérence. Cette contradiction entre les choix des acteurs financiers et les besoins de financement de l'économie n'est pas nouvelle. C'est précisément pour remédier à cette insuffisance du marché et orienter une partie des flux financiers vers les secteurs jugés prioritaires que les pouvoirs publics se sont dotés depuis très longtemps de moyens d'intervention dans le domaine financier. Malheureusement la vague néolibérale est passée par là et ces outils ont été entièrement démantelés, privatisés ou ont vu leurs finalités détournées au profit d'intérêts privés. La banalisation de la distribution du livret A et les ponctions successives des fonds d'épargne gérés par la CDC ont conduit à un pillage organisé de l'épargne populaire au bénéfice des opérations spéculatives des banques et pour le plus grand profit de leurs actionnaires au détriment de sa destination d'origine : le financement de l'emploi et du logement social. Pourtant, la crise économique et sociale actuelle justifie plus jamais une intervention publique dans le domaine financier afin de faire prévaloir l'intérêt général sur la profit de la majorité de la population, et notamment des plus démunis, puissent être satisfaits. Accroître l'emploi, développer les territoires et les services publics, maintenir la cohésion sociale, développer la construction et l'acquisition de logements sociaux, et réhabiliter le parc locatif social, au profit d'objectifs qui nécessitent des financements que le marché, contraint par la recherche d'une rentabilité financière à court terme, ne peut spontanément apporter. Seule l'action publique peut permettre de les atteindre. Cela suppose le développement d'outils financiers publics spécifiques et la centralisation à 100 % de l'épargne collectée sur le Livret A et le Livret B. Dés taxes mondiales en réponse à la mondialisation financière. Pour prendre la main sur les investisseurs et les entreprises multinationales, qui se jouent des frontières fiscales, et assurer le financement des biens publics mondiaux, il est indispensable de mettre en place une fiscalité mondiale. La création de taxes mondiales couplées à une réglementation et des normes internationales (taxe sur les transactions financières, fiscalité environnementale) ne pose pas de réels problèmes de faisabilité mais implique une affectation des ressources ainsi générées dans des emplois contrôlés démocratiquement et utilisés à la satisfaction des besoins sociaux. La crise a mis en évidence la nécessité d'une profonde réorientation des flux financiers. Alors que les banques et autres investisseurs jonglent sur les marchés financiers à la recherche d'un rendement financier maximum, avec les conséquences que l'on sait, les PME peinent à trouver les financements nécessaires au maintien de leur activité et de nombreux besoins sociaux (logements, services publics, santé, transports...), dont la rentabilité économique et sociale n'est pourtant pas contestable, restent en déshérence. Cette contradiction entre les choix des acteurs financiers et les besoins de financement de l'économie n'est pas nouvelle. C'est précisément pour remédier à cette insuffisance du marché et orienter une partie des flux financiers vers les secteurs jugés prioritaires que les pouvoirs publics se sont dotés depuis très longtemps de moyens d'intervention dans le domaine financier. Malheureusement la vague néolibérale est passée par là et ces outils ont été entièrement démantelés, privatisés ou ont vu leurs finalités détournées au profit d'intérêts privés. La banalisation de la distribution du livret A et les ponctions successives des fonds d'épargne gérés par la CDC ont conduit à un pillage organisé de l'épargne populaire au bénéfice des opérations spéculatives des banques et pour le plus grand profit de leurs actionnaires au détriment de sa destination d'origine : le financement de l'emploi et du logement social. Pourtant, la crise économique et sociale actuelle justifie plus jamais une intervention publique dans le domaine financier afin de faire prévaloir l'intérêt général sur la profit de la majorité de la population, et notamment des plus démunis, puissent être satisfaits. Accroître l'emploi, développer les territoires et les services publics, maintenir la cohésion sociale, développer la construction et l'acquisition de logements sociaux, et réhabiliter le parc locatif social, au profit d'objectifs qui nécessitent des financements que le marché, contraint par la recherche d'une rentabilité financière à court terme, ne peut spontanément apporter. Seule l'action publique peut permettre de les atteindre. Cela suppose le développement d'outils financiers publics spécifiques et la centralisation à 100 % de l'épargne collectée sur le Livret A et le Livret B. Dés taxes mondiales en réponse à la mondialisation financière. Pour prendre la main sur les investisseurs et les entreprises multinationales, qui se jouent des frontières fiscales, et assurer le financement des biens publics mondiaux, il est indispensable de mettre en place une fiscalité mondiale. La création de taxes mondiales couplées à une réglementation et des normes internationales (taxe sur les transactions financières, fiscalité environnementale) ne pose pas de réels problèmes de faisabilité mais implique une affectation des ressources ainsi générées dans des emplois contrôlés démocratiquement et utilisés à la satisfaction des besoins sociaux. La crise a mis en évidence la nécessité d'une profonde réorientation des flux financiers. Alors que les banques et autres investisseurs jonglent sur les marchés financiers à la recherche d'un rendement financier maximum, avec les conséquences que l'on sait, les PME peinent à trouver les financements nécessaires au maintien de leur activité et de nombreux besoins sociaux (logements, services publics, santé, transports...), dont la rentabilité économique et sociale n'est pourtant pas contestable, restent en déshérence. Cette contradiction entre les choix des acteurs financiers et les besoins de financement de l'économie n'est pas nouvelle. C'est précisément pour remédier à cette insuffisance du marché et orienter une partie des flux financiers vers les secteurs jugés prioritaires que les pouvoirs publics se sont dotés depuis très longtemps de moyens d'intervention dans le domaine financier. Malheureusement la vague néolibérale est passée par là et ces outils ont été entièrement démantelés, privatisés ou ont vu leurs finalités détournées au profit d'intérêts privés